

RÈGLEMENTS OFFICIELS DU CONCOURS

« Expérience VIP CF Montréal – Salon Tanguay »

1. ORGANISATEUR

Le concours « Expérience VIP CF Montréal – Salon Tanguay » (ci-après le « Concours ») est organisé par **Le Gars des Cèdres** (ci-après l'« Organisateur »).

2. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse à toute personne qui :

- réside au Québec ;
- est âgée de 18 ans ou plus au moment de sa participation.

Sont exclus :

- les employés, représentants et agents de l'Organisateur ;
 - toute personne impliquée dans l'organisation ou la gestion du Concours ;
 - les membres de leur famille immédiate et les personnes domiciliées avec eux.
-

3. DURÉE DU CONCOURS

Le Concours débute le **15 mars 2026 à 00 h 01 (HE)** et se termine le **30 avril 2026 à 23 h 59 (HE)**.

Toute participation reçue après cette date sera rejetée.

4. DESCRIPTION DU PRIX

Le prix consiste en :

- Deux (2) billets VIP pour un match du CF Montréal ;
- Match du **samedi 16 mai 2026** ;
- Accès au **Salon Tanguay** au Stade Saputo ;
- Nourriture incluse au salon ;
- Breuvages non alcoolisés inclus ;
- Accès à un bar payant ;
- Toilettes privées ;
- Stationnement inclus.

Le prix doit être accepté tel quel. Il n'est **ni transférable, ni échangeable, ni monnayable**.

5. MODE DE PARTICIPATION – AUCUN ACHAT REQUIS

5.1 Participation de base

Le participant doit remplir le formulaire officiel de participation disponible sur le site de l'Organisateur.

➡ Cette participation donne **une (1) chance** de gagner.

5.2 Chances supplémentaires (facultatives)

Les participants peuvent obtenir **une (1) chance supplémentaire par action** en complétant une ou plusieurs des actions suivantes :

- Suivre la page Facebook de l'Organisateur ;
- Partager la publication officielle du Concours sur Facebook (mode public) ;
- S'inscrire à l'infolettre de l'Organisateur.

➡ **Maximum de quatre (4) chances par personne** (1 participation de base + 3 actions).

Toute fausse déclaration, action non vérifiable ou contraire à l'esprit du Concours entraînera l'annulation des chances associées.

5.3 Participation alternative gratuite (sans formulaire)

Toute personne peut participer gratuitement en envoyant un courriel à **info@legarsdescedres.com** au plus tard le **30 avril 2026 à 23 h 59 (HE)**, contenant obligatoirement :

- a) son nom complet ;
- b) ses coordonnées complètes (adresse, courriel et téléphone) ;
- c) une réponse écrite d'un minimum de **150 mots** à la question suivante :

« Expliquez pourquoi vous aimeriez vivre une expérience VIP au Stade Saputo et ce que représente pour vous un match du CF Montréal. »

Cette méthode de participation donne droit à **une (1) seule chance**, équivalente à la participation de base.

Tout courriel incomplet ou non conforme sera rejeté.

6. TIRAGE

Le tirage aura lieu le **1er mai 2026 à 20 h 00 (HE)** parmi toutes les participations valides, de façon équitable et aléatoire.

7. ANNONCE DU GAGNANT

Le gagnant sera contacté par courriel et devra répondre dans un délai de **48 heures**. À défaut, l'Organisateur se réserve le droit d'effectuer un nouveau tirage.

8. VÉRIFICATION ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'admissibilité des participations et des participants, ainsi que de disqualifier toute participation jugée frauduleuse, automatisée, incomplète, non conforme ou contraire à l'esprit du Concours.

L'Organisateur n'est pas responsable des défaillances techniques, incluant, sans s'y limiter, les problèmes de serveur, de réseau, de connexion Internet, de formulaires en ligne, de plateformes tierces ou de toute erreur humaine ou technique pouvant affecter

la participation ou le déroulement du Concours.

Le CF Montréal, la Major League Soccer (MLS), le Stade Saputo et leurs sociétés affiliées ne sont ni commanditaires ni administrateurs du Concours et n'assument aucune responsabilité à son égard.

9. FACEBOOK

Ce Concours n'est en aucun cas commandité, approuvé, administré par ou associé à Facebook.

Facebook est entièrement dégagé de toute responsabilité à l'égard des participants.

10. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels recueillis sont utilisés uniquement pour l'administration du Concours et ne seront ni vendus ni partagés à des tiers, sauf si requis par la loi.

11. CONFORMITÉ

Le Concours est régi par les lois et règlements applicables de la province de Québec.